

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

EXTRAIT DU REGISTRE

**DEPARTEMENT
MARTINIQUE**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mercredi 19 juin 2013



| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|------------|-------------------------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 35 | 23 | 24 |
| | | Dont procurations 01 |
| VOTES | | |
| Suffrages exprimés | Abstention | Contre |
| 24 | 00 | 00 |

Date de la convocation

12/06/2013

Date d'affichage

12/06/2013

Objet de la Délibération

GOVERNANCE

**Stratégie Territoriale de
Sécurité et de Prévention de
la Délinquance**

Président de Séance :

Fred DERNE, 1^{er} Adjoint au Maire

Secrétaire de Séance :

Christine ALIKER

L'an deux mille treize et le **dix neuf juin**, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fred DERNE, 1^{er} Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN, Chantal BAUCELIN, Marilyne MARMOT-CHAUVET, Antoni LOUIS-LEOPOLD, Elise JEAN-BAPTISTE, Lucien LAFONTAINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Martine ABAUL, Christine ALIKER, Théodore HENRI, Annette CATAYEE, Antoine BARNAY, Danielle RAYMOND, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Sainte-Claire JANVIER, Victorien QUIMBERT, Dominique CUPIT, Jean-Luc GRABIN, Marinette TORPILLE, Eric JULTAT, Maryse AUGUSTE-CHARLERY.

Absents : MM. Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE, Marie-Louise BROCHE, Joseph Armand BRAY, Alfred ALMONT, Gabrielle JEAN-BAPTISTE, Robert NAPOLY, Dominique LOVINCE, Lucien NOLBAS.

Absents excusés : MM. Luc CLEMENTE, Emile GONIER, Christian DORDONNE, Chantal LAPERDRIS.

Procuration : Monsieur Christian DORDONNE a donné procuration à Madame Elise JEAN-BAPTISTE.

**MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE
ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Lucien LAFONTAINE – 9^{ème} Adjoint au Maire – Elu délégué à la Sécurité, informe l'assemblée que la loi du 5 mars 2007, stipule que « le Maire anime sur le territoire de sa commune la politique de prévention de la délinquance et en coordonne la mise en œuvre ».

Les dispositions légales prévoient que le Maire pilote la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et signe tous les documents afférents.

- **La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** : c'est le programme du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour une durée de trois ans. Signée par les principaux membres du C.L.S.P.D., elle comporte un nombre restreints d'objectifs prioritaires déclinés sous forme de fiches-actions et vise une action opérationnelle et ciblée, avec un calendrier de réalisation et des critères d'évaluation. Elle a vocation à se substituer aux Contrats Locaux de Sécurité (C.L.S.).

Par délibération en date du 30 juin 2010, le Conseil Municipal a adopté la décision de transformer le Contrat Local de Sécurité en Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, puis a décidé le 25 janvier 2012, de lancer le Diagnostic Local de Sécurité dans la perspective d'installer le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Le 23 janvier 2013, le Conseil Municipal a pris une délibération de manière à procéder à la restitution du Diagnostic Local de Sécurité et à autoriser Monsieur le Maire à installer et présider le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.), dans la perspective de mettre en œuvre la Stratégie Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Lucien LAFONTAINE après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de tous les actes et documents relatifs au fonctionnement opérationnel du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 24 AVR. 2013

Le Maire

Luc CLEMEN

